



CHSCTD01 du jeudi 30 novembre 2017

Déclaration préalable de la FSU de l'Ain

Madame la Directrice Académique,

En ce premier CHSCT de l'année scolaire, les élus de la FSU de l'Ain sont déterminés à poursuivre dans le cadre de cette instance le travail engagé les années précédentes. Déterminés certes, mais surtout très inquiets, car il est impossible d'occulter le contexte général dans lequel nous nous trouvons.

Les années précédentes, nous avons appelé de nos vœux un vrai travail de réflexion sur l'organisation du travail, et sur son impact sur la santé des agents. En précisant que cette réflexion ne doit pas se limiter à une vision « épidémiologique » du travail, par le biais de seuls indicateurs statistiques ; elle doit résolument s'ancrer dans l'analyse du travail réel, et l'étude de situations concrètes, comme celles révélées par les fiches SST. Ce travail de réflexion a pu démarrer à propos des technologies numériques, nous nous en félicitons, nous saluons la part de travail fournie par l'administration, et espérons qu'il pourra être mené à son terme. Néanmoins, sur bien d'autres sujets, nous ne pouvons que constater la difficulté qu'éprouve notre employeur à s'interroger sur les conséquences sur le terrain des mesures prises, et à s'engager dans une démarche de prévention primaire des risques professionnels.

Cette rentrée est marquée par la suppression de très nombreux contrats aidés. Au-delà de la situation de précarité dans laquelle elle a pu plonger les personnes qui les occupaient, cette suppression brutale ampute les établissements de personnels qui assuraient de nombreuses missions. La plupart de ces missions restent à effectuer, et la charge de travail se retrouve répartie sur tous les personnels restés en poste, dégradant ainsi leurs conditions d'exercice, qu'ils soient personnels administratifs, de direction, de vie scolaire, enseignants ou sociaux et de santé. Or cette suppression des contrats aidés se passe dans le plus grand silence, et aucun inventaire n'est dressé par notre employeur sur les besoins qu'elle entraîne brutalement sur le terrain. De même, l'assouplissement des réformes du collège et des rythmes scolaires, décidées au plus haut de l'Etat, nous l'espérons en raison notamment des contraintes et de la charge de travail qu'elles faisaient peser sur les agents, ne s'accompagne, de la part des autorités hiérarchiques, d'aucun discours visant à reconnaître les erreurs qui ont été commises. Et tout continue comme si de rien était ; on lit même ici et là que, par exemple, « *la réforme du collège entrerait logiquement dans sa seconde phase...* ». Et nos demandes d'analyse des effets de ces réformes restent aujourd'hui lettre morte.

Plus généralement, les récentes ordonnances de la loi travail ont acté la disparition des CHSCT dans le secteur privé. Que va-t-il advenir des CHSCT de l'Education Nationale, après les prochaines élections professionnelles ? Leur disparition porterait un coup fatal à la dynamique de prévention que les élus des personnels tentent d'insuffler dans notre ministère. Une enquête publiée ces derniers jours établit qu'en France, plus de la moitié des salariés du privé (52%) montre des niveaux d'anxiété élevés, près d'un quart (24%) sont en situation d'« hyperstress », et presque un tiers (29%) de « niveau dépressif élevé ». Dans un pays où les salariés accordent énormément d'importance à leur travail, les fonctionnaires français ne font pas exception à la règle, et on voit clairement l'urgence de répondre à cette situation. Au lieu de cela, le financement de la prévention des accidents du travail est fragilisé, et le jour de carence a été rétabli dans la Fonction publique. Cette mesure est injuste, mais des études montrent qu'elle est également contre-productive et dangereuse en termes de santé : elle réduit légèrement les congés maladie de courte durée, mais elle fait augmenter fortement les congés longs.

Plus localement, c'est la médecine de prévention qui est en état de mort clinique dans l'académie de Lyon. Le Dr Dumont va partir à la retraite, et il n'y a aucune perspective de recrutement de médecins de prévention. Comment, avec un seul médecin du travail, actuellement en arrêt, l'Etat-employeur peut-il assurer le suivi médical des 52 000 agents de l'académie ? Que va-t-il advenir des dossiers médicaux traités par le Dr Dumont, dans l'Ain et la Loire ? Que va-t-il advenir des personnels concernés ? Comment les situations de priorité médicale pour le mouvement vont-elles pouvoir être examinées ? Les élus de la FSU souhaitent que leur administration puisse

répondre très rapidement à toutes ces questions, et envisagent d'interpeller le ministère sur la situation de deliquescence de notre médecine du travail.